

INFORMATIONS DIVERSES

Le Défenseur des Droits

Pour un meilleur accès au droit, un nouveau service vient d'être mis en place à la sous-préfecture de Sarrebourg : le Défenseur des Droits, qui est présent les deuxièmes et quatrièmes mercredis du mois à la sous-préfecture, de 9 h 30 à 12 h.

Ainsi, toute personne ayant des difficultés pour faire valoir ses droits peut s'adresser, gratuitement, à ce Défenseur qui sera à l'écoute et pourra répondre à des questions parfois complexes. Néanmoins les litiges privés ne sont pas pris en compte.

Quelques exemples de sujets abordés :

- Une personne se sentant lésée par le fonctionnement d'un service public.
- Une personne considérant que les droits d'un enfant ne sont pas respectés.
- Une personne ayant été témoin ou étant victime d'une discrimination.
- Une personne s'étant vue refuser un dépôt de plainte par les services de police.

Le Défenseur des droits assume le rôle de médiateur entre les citoyens et les services publics, ce qui permet à 78% des affaires d'être résolues localement.

L'église abbatiale victime des outrages du temps

Notre église connaît les outrages du temps et a besoin d'être secourue à nouveau, aussi avons-nous fait appel à l'architecte des bâtiments de France qui s'est déplacé en urgence et qui a émis le descriptif suivant :

« Le chevet est traversé sur toute sa hauteur (9,5 m) par une fissure qui tend à s'élargir en hauteur. Cet écartement de maçonnerie a créé un tassement de la claie de la baie d'axe qui est descendue d'environ 3-4 cm. Ces fissures sont également visibles depuis l'intérieur de l'église et sont appareillées, à priori, depuis 1998.

Le déplacement de la clef et l'ouverture des fissures créent autant d'entrées d'eau inquiétantes, sur cette façade balayée par les vents dominants. Ces entrées d'eau et notamment celles créées par le déplacement de la clef, peuvent, à court terme, engendrer des désordres conséquents sur la structure du chevet par le lessivage des mortiers internes des maçonneries.

Aussi, il convient de réaliser, au plus tôt, un travail de coulissage et de rejointement, sans attendre un projet de restauration. »

BUDGET PREVISIONNEL		
MONTANT des TRAVAUX		8 961,55 € HT
DRAC	50 %	4 480,77 €
Conseil régional	30 %	2 688,46 €
Commune de Hesse	20 %	1 792,32 €

La subvention DRAC est déjà versée et la Région suit, donc les travaux vont démarrer sans tarder.



Recensement 2020

Le recensement de la population se déroulera à Hesse entre le 16 janvier et le 15 février. Merci de faire bon accueil à l'agent recenseur, Madame Nastassia Plaszczewski.



RECENSEMENT

de la population 2020

www.le-recensement-et-moi.fr

**DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN**

C'EST UTILE

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement de la population est gratuit,
ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr